



## Dynamiques socio-écologiques de la gestion forestière : analyse de quelques facteurs contraignants en milieu rural sénégalais

Mamadou Diop

Enseignant-chercheur à l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

**Abstract:** This study examines the key constraints on the sustainable management of the Patako Classified Forest (PCF) in Senegal. Contrary to the prevailing discourse, which often attributes forest degradation primarily to the unsustainable practices of local populations, this research posits that the perspectives of these communities, based on their direct experience and dependence on the forest, are essential to a comprehensive understanding of the problem. Employing a mixed-method approach, the research identified four major constraints perceived by local communities as hindering the effective management of the PCF: (1) widespread poverty, which forces people to exploit forest resources in order to survive; (2) the failure of community monitoring mechanisms due to a lack of resources, security guarantees and social legitimacy; (3) proximity to The Gambia, which fuels cross-border timber trafficking due to divergent forestry policies and porous borders; and (4) persistent conflicts between local communities and the forestry service resulting from divergent interpretations of usage rights and a conflict between the conservation logic imposed by the state and local subsistence needs. Effective and sustainable management of the Patako forest must incorporate strategies that adequately address these constraints. Above all, it requires a thorough reform of governance models towards truly inclusive co-management, cross-border cooperation and the integration of forest policy into rural development and poverty reduction.

**Keywords:** classified forest, management constraints, cross-border dynamics, poverty, Senegal.

**Résumé :** Cette étude examine certaines contraintes pesant sur la gestion durable de la forêt classée de Patako (FCP) au Sénégal. Contrairement au discours dominant qui attribue souvent la dégradation forestière principalement aux pratiques non-durables des populations riveraines, cette recherche postule que les points de vue des communautés locales, issus de leur expérience directe et de leur dépendance vis-à-vis de la forêt, sont essentiels pour une compréhension globale du problème. À l'aide d'une approche mixte, la recherche identifie quatre contraintes majeures perçues par les communautés comme entravant une gestion efficace de la FCP : (1) la pauvreté généralisée qui oblige les populations à exploiter les ressources forestières pour survivre ; (2) la défaillance des dispositifs de surveillance communautaire due à un manque de ressources, de garanties de sécurité et de légitimité sociale ; (3) la proximité avec la Gambie qui alimente le trafic transfrontalier de bois en raison de politiques forestières divergentes et de frontières poreuses ; et (4) les conflits persistants entre les populations riveraines et le service forestier résultant d'interprétations divergentes des droits d'utilisation et d'un conflit entre la logique de conservation imposée par l'État et les besoins de subsistance locaux.

Une gestion efficace et durable de la PCF doit intégrer des stratégies permettant de prendre suffisamment en compte ces contraintes. Elle nécessite aussi et surtout une réforme en profondeur des modèles de gouvernance vers une cogestion véritablement inclusive, une coopération transfrontalière et l'intégration de la politique forestière dans le développement rural et la lutte contre la pauvreté.

**Mots clés :** forêt classée, contraintes de gestion, dynamique transfrontalière, pauvreté, Sénégal.

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.19977071>

## 1. Introduction

Le Sénégal, à l'instar des autres pays du Sahel, a été sensiblement affecté par une série de sécheresses, notamment entre les années 1970 et 1990 (RdS, 1993 ; Leroux, 1995 ; Ndong, 1995 ; RdS, 2005 ; MDRH, 2006a ; Sarr et al., 2024). La combinaison de ces éléments avec d'autres facteurs liés à l'homme a été à l'origine de dégradations parfois profondes des formations végétales, y compris celles du domaine classé (MDRH, 1993b ; Sambou, 2004 ; Diop, 2012 ; Simon et al., 2015 ; Dieng et al., 2022 ; RdS, 2005). L'impact de ces facteurs s'est manifesté d'une part, par une réduction sensible des superficies boisées, et d'autre part, par une dégradation de la flore et de la végétation (MDRH, 1993c ; Decleire, 2002 ; RdS, 2005). Cette dégradation quasi généralisée des ressources végétales du pays n'a pas épargné la Forêt Classée de Patako. En effet, cette forêt montre de plus en plus des signes de dégradation imputables à plusieurs facteurs (Sambou, 2004).

Cependant, la plupart de ces facteurs de dégradation sont perçus comme résultant des activités des populations riveraines (Sambou et al., 2007). Pourtant, plusieurs études approfondies (Bah et Jean, 1996 ; Nguingui, 1999 ; Requier-Desjardins et Bied-Charreton, 2006) ont mis en évidence sans équivoque et de manière alarmante, les changements des écosystèmes et leurs impacts négatifs à long terme sur les populations, surtout rurales. Toutefois, ces évaluations pessimistes n'ont pas réussi à engendrer des politiques ou des instruments économiques et institutionnels susceptibles de promouvoir une gestion efficiente et durable des ressources forestières (Buttoud, 2015). L'anathème est généralement jeté sur les populations riveraines, coupables de toutes les mauvaises pratiques responsables de la dégradation des ressources forestières (Bergeret et Ribot, 1990 ; Mathieu, 1998 ; Pale, 2000 ; Gautier, 2006 ; Bamba et al., 2010). A chaque fois que les facteurs de dégradation d'un écosystème forestier sont étudiés, les perceptions et les opinions des populations locales sur le phénomène et ses causes ne sont pas suffisamment prises en compte (Figué, 2001).

Du moment que les populations locales détiennent un ensemble d'informations sur l'état de la forêt classée du fait de leurs nombreuses expériences, leur perception de la dégradation des ressources diverge généralement de celle des experts (Diop et al., 2012). Ceci, non pas parce que les experts sont plus « savants » que les populations, mais car ils n'ont pas la même relation avec la ressource et parce qu'ils n'appartiennent pas au même groupe social (Ribot, 2001 ; Diop et al., 2012). En somme, parce qu'ils n'ont pas les mêmes paramètres d'appréciation, la dégradation ne peut être considérée uniquement comme un phénomène biophysique dont l'étude est l'affaire des sciences dites « dures » mais un phénomène aux dimensions multiples, bien perçu par les communautés locales (Ouattara, 2022 ; Ballo et al., 2025). C'est sous ce rapport que cette présente étude cherche à analyser les déterminants socio-écologiques qui affectent la gestion des ressources naturelles.

## 2. Matériel et méthodes

### 2.1. Zone d'étude

Cette recherche a été menée dans la zone périphérique de la Forêt classée de Patako (figure 1), localisée dans l'arrondissement de Toubacouta (département de Foundiougne, région de Fatick). Avec une pluviosité de 600 à 700 mm par an, cette zone appartient au domaine soudanien (Sambou et al., 2021). Le paysage végétal y forme une mosaïque écologique distincte, où se juxtaposent une savane arbustive à boisée sur les plateaux et une savane boisée le long des vallées, ces dernières présentant à leur confluence une mangrove haute à *Avicennia germinans* (Sambou, 2004). La composition floristique diffère selon les unités topographiques : les plateaux sont dominés par des ligneux tels que *Combretum glutinosum* et *Pterocarpus erinaceus*, tandis que les lisières des vallées abritent des essences comme *Elaeis guineensis* et *Khaya senegalensis*. Dans les terroirs villageois, même si les espèces végétales sont en nette régression, *Cordyla pinnata* se maintient comme espèce clé, volontairement épargnée par les agriculteurs du fait surtout de l'utilisation des fruits dans plusieurs plats locaux et du rôle de l'espèce dans la fertilisation des terres (Dieng et al., 2016 ; Diatta et al., 2016). Le contexte humain est marqué par la présence de deux collectivités territoriales limitrophes, Keur Saloum Diané et Keur Samba Guèye devenues communes avec l'acte 3 de la décentralisation de 2013. La population de la commune de Keur Saloum Diané est passée de 26 715 habitants en 2013 (ANSD, 2014) à 37 793 habitants avec 19 729 hommes et 18 064 femmes (ANSD, 2024). Celle de la commune de Keur Samba Guèye est passée de 23 523 habitants en 2013 (ANSD, 2014) à 36 418 habitants en 2023 avec 18 081 hommes et 18 337 femmes (ANSD, 2024). La densité de la population est relativement élevée avec respectivement 153 habitants/km<sup>2</sup> et 147 habitants/km<sup>2</sup>. La structure ethnique est plurielle, dominée par les Wolofs (62,5 %) et les Mandingues (19 %). En dehors des Sérères installés pour la plupart dans la partie Ouest qui occupent la troisième position, il est noté également une faible présence de Peuls, de Bambaras, de Toucouleurs, de Diolas, de Tourkas et de Laobés. Le système socio-économique local repose sur une agriculture pluviale (mil, arachide, maïs, niébé, pastèque...) associée à un élevage pastoral (bovins, ovins, caprins).



forestier. Quarante (40) *focus group* ont été également réalisés dont vingt (20) avec les hommes et autant avec les femmes.

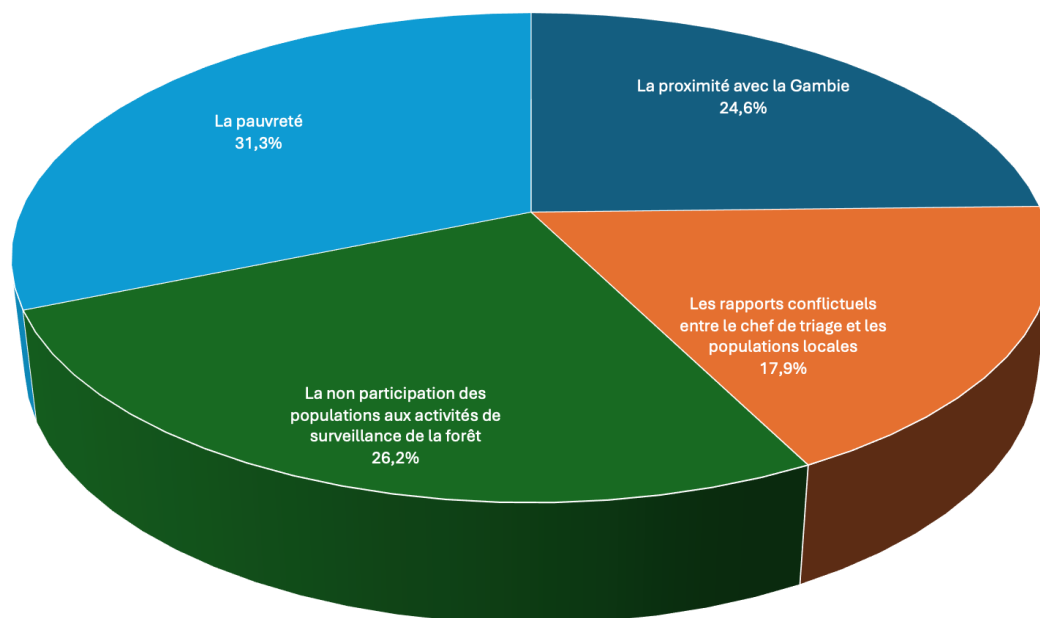
Les données qualitatives recueillies ont été traitées en utilisant une méthode classique à savoir l'analyse de contenu (Foucault, 1966 ; Negura, 2006). Ce procédé consiste en un examen systématique et méthodique de documents textuels et/ou visuels. Appliquée aux données qualitatives, elle permet de saisir la dimension contextuelle de ces dernières et de faire ressortir les déterminants sociaux. Ce traitement des données qualitatives a été complété par le logiciel Sphinx lequel a aussi permis, avec le tableur Excel, de traiter les données quantitatives. Les noms des plantes ont été transcrits des langues locales à l'aide de documents spécialisés (Bérhaut, 1967 ; Adam, 1970) et avec l'assistance de botanistes travaillant dans la zone. La collecte des données étant effectuée essentiellement en Wolof, la vérification du vocabulaire et la traduction des mots wolofs ont été réalisées avec l'aide du « Dictionnaire wolof-français et français-wolof » de Jean-Léopold Diouf (2003).

### 3. Résultats et discussion

#### 3.1. Résultats

Selon Lavigne Delville et Hochet (2005), la gestion des ressources naturelles est en même temps une gestion des ressources et une gestion des rapports entre les hommes quant à l'accès et au contrôle de ces ressources. Cette dimension socio-politique de la gestion des ressources naturelles, surtout forestières, renseigne déjà, si besoin en est, sur la complexité de la tâche. En effet, dans un pays comme le Sénégal et surtout dans le sud du Saloum, les contextes socio-économiques, géographiques et politiques de la gestion des ressources forestières sont marqués par de nombreuses contraintes qui ne contribuent pas à une meilleure gestion de la FCP. Les résultats de l'étude permettent de mettre en exergue quelques-unes des principales contraintes soulevées par les populations riveraines (figure 2). Il s'agit notamment de la pauvreté (22 %), de la non-participation des populations locales aux activités de surveillance (18,40 %), de la proximité avec la Gambie (17,30 %) et des rapports conflictuels entre le chef de triage et les populations locales (12,60 %).

**Figure 1. Les principales contraintes de gestion de la forêt classée de Patako identifiées par les populations locales**



### 3.1.1. La pauvreté

De l'avis de beaucoup de personnes du troisième âge, la zone fut prospère. Cette prospérité était essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage. Selon elles, les pluies étaient abondantes, les sols fertiles et les cultures vivrières (mil, sorgho, niébé) et commerciales (arachide, pastèque) donnaient de bons rendements. Aujourd'hui, ces deux piliers de l'économie locale se sont presque effondrés, car étant confrontés à des difficultés majeures. Les données tirées des entretiens et des focus group indiquent que la sécheresse, l'épuisement des sols, le manque de fertilisants, la surexploitation des terres, la vétusté du matériel agricole et le sous-équipement ont sensiblement affecté l'espace agricole et provoqué ainsi une forte baisse des rendements agricoles. Ceci est accentué par la baisse notoire des cours de l'arachide qui constituait la principale culture commerciale. Quant à l'élevage, il a subi les conséquences de la diminution de la saison pluvieuse, de la dégradation du parc arboré, de la disparition des jachères, de la généralisation de la culture attelée qui accentue le désherbage et de l'assèchement des mares. Les autres secteurs de la production économique n'ont pas échappé à ces faits structurants de la pauvreté. A cela, s'ajoute un faible accès aux services sociaux de base.

Ce contexte généralisé d'appauvrissement a considérablement affecté les conditions d'existence des populations de la zone, ce qui les pousse davantage à l'exploitation des ressources de la forêt comme en témoigne le chef du secteur forestier selon qui :

Du fait des difficultés que traversent les secteurs traditionnels, les populations se sont ruées vers l'exploitation forestière pour avoir des revenus substantiels. Ainsi, la forêt est sollicitée pour n'importe quel problème : les baptêmes, les mariages, les ordonnances et même pour les contraventions. Car, quand tu arrêtes quelqu'un, ses parents retournent à la forêt pour chercher de quoi payer l'amende. Dans ces conditions, c'est difficile d'en assurer une gestion durable.

Pour ces populations démunies, le bois de chauffage et le charbon de bois sont souvent la seule source d'énergie accessible et abordable. En outre, l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) notamment la collecte de fruits, de feuilles, de plantes médicinales, d'exsudats, de miel, etc. est vitale pour l'alimentation et les revenus dans ces milieux où les populations manquent notoirement d'alternatives économiques. Ce qui accentue la pression, perturbe les écosystèmes et compromet la gestion durable de la FCP.

### 3.1.2. La non-participation des populations aux activités de surveillance de la forêt

Un changement a été noté depuis plusieurs décennies dans la perception du monde rural tant de la part des services techniques de l'État que des bailleurs de fonds ou des partenaires au développement. Ce changement est surtout matérialisé par la décentralisation et la promotion des approches participatives afin de mieux prendre en compte le rôle que jouent les populations locales dans l'exploitation et la gestion des ressources de leur terroir. C'est dans ce contexte que le service forestier a initié plusieurs activités consistant à impliquer les populations riveraines dans la surveillance de la FCP. C'est ainsi que des comités de surveillance ont été mis en place dans plusieurs localités avec des volontaires.

En outre, chacune des deux collectivités territoriales (Keur Saloum Diané et Keur Samba Guèye) avait mis en place des structures de gestion qui venaient s'ajouter aux initiatives des populations locales. Toutes ces initiatives ont échoué selon les populations, et cela pour plusieurs raisons. La première est liée au manque de moyens financiers mais aussi techniques pour les déplacements. Les personnes qui consacrent une partie de leur temps à la surveillance de la forêt espèrent souvent obtenir des compensations pécuniaires en guise de motivation même si elles disent être des volontaires. Ce que confirme l'un des maires :

Les membres des comités laissent parfois toutes leurs activités pour aller faire des rondes afin de prendre les malfaiteurs, mais une fois une personne prise et livrée au Service des Eaux et Forêts, ils ne sont plus informés de la suite. Même s'ils doivent recevoir un pourcentage, ils sont obligés de courir derrière le service sans succès. Finalement, ils finissent par se décourager.

Le deuxième obstacle est lié à la sécurité comme l'atteste ce témoignage d'un ancien Président de Conseil rural<sup>1</sup> :

---

<sup>1</sup> Le conseil rural est remplacé par le conseil municipal en vertu de la communalisation intégrale intervenue avec la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales.

A mon arrivée j'ai commencé par former des jeunes dotés de badges pour la surveillance de la forêt. Après quelque temps, je me suis rendu compte que c'était trop risqué d'envoyer les fils d'autrui dans cette forêt touffue sans arme. Quand j'ai saisi les autorités compétentes, elles m'ont fait comprendre que ces jeunes ne peuvent pas être autorisés à porter des armes. C'est ainsi que j'ai mis un terme à cette initiative.

La crainte de cet ancien Président de Conseil rural, du reste très partagée, est tout à fait corroborée par le meurtre d'un jeune de la localité de Banghania. Ce dernier, membre d'un comité de surveillance a été assassiné à l'intérieur de la forêt lors d'une ronde. Compte tenu de l'état du lieu où il a été trouvé et de ses blessures, les populations sont convaincues que l'auteur du meurtre est un exploitant forestier, d'où l'exigence d'armes à chaque fois que cette idée est soulevée : « Si le service forestier peut mettre à notre disposition des uniformes ou des badges avec des armes, nous pouvons assurer la surveillance de la forêt. A défaut, nous ne pouvons pas prendre le risque d'entrer dans la forêt les mains nues » nous confie un ancien membre du comité de surveillance de la localité de Keur Thierno Ngallane située à moins de 300 mètres de la FCP. Cependant, si des badges et des uniformes dédiés peuvent être mis à la disposition des comités, tel n'est pas le cas pour des armes dont le port est réservé dans ce cas d'espèce aux agents assermentés.

En outre, les comités qui ont été mis en place par les différentes initiatives souffraient d'une absence de légitimité. Malgré l'implication du service forestier et des collectivités territoriales, les membres des comités de surveillance ne disposaient d'aucun pouvoir aux yeux des populations. Ces dernières disaient souvent qu'« un indigent ne peut pas arrêter un autre indigent ». Cette absence de légitimité est d'autant plus grande que les processus de mise en place des comités n'étaient pas participatifs. Il s'y ajoute que les chefs de village qui devaient renforcer le pouvoir des comités sont pour l'essentiel connus comme étant les tuteurs des exploitants forestiers.

Enfin, du fait de la parenté et des liens de solidarité, l'objectivité des membres des comités de surveillance est souvent mise à rude épreuve comme le souligne cet habitant de la localité de Keur Babou Coumba pour qui : « Le Saloum est caractérisé par le maslaa<sup>2</sup> et le sutura<sup>3</sup> qui constituent de véritables handicaps pour la conservation. Nous protégeons toujours nos proches sans pour autant leur dire la vérité ». Ainsi, ceux qui, au nom de la conservation oublient ces dimensions sont souvent mal vus. « Dès que tu commences à saisir les coupeurs, ce sont ces mêmes populations qui te taxent de méchant » soutient un des maires.

### 3.1.3. La proximité avec la Gambie

L'exploitation des produits forestiers surtout ligneux dans cette zone est fortement influencée par la proximité avec la Gambie et la différence de législation forestière entre les deux pays. En effet, au Sénégal, même si le transfert de compétences est relativement une réalité, la gestion forestière reste toujours du ressort du Service des Eaux et Forêts. Les principales formations forestières appartiennent encore au domaine classé de l'État. Les populations locales n'ayant pas été impliquées dans la mise en place de la plupart de ces aires protégées, perçoivent ces forêts le plus souvent comme des biens de l'État dont il faut, de façon avantageuse, user et même abuser à chaque fois que les représentants de ce dernier ne sont pas là.

Contrairement au Sénégal, la nouvelle politique forestière gambienne de 1995 a prôné l'implication des communautés locales et du secteur privé dans la gestion et le développement des ressources forestières. Cette implication est matérialisée par la *Community Forest Management Agreement* qui a le mérite de renforcer le sentiment de propriété chez les populations et d'encourager l'arboriculture. Ainsi, du moment que les forêts « appartiennent » aux populations, leur gestion devient naturellement participative et leur surveillance plus effective. Ceci, combiné à l'interdiction de la carbonisation et de la commercialisation du charbon de bois dans le territoire Gambien, fait rapidement de l'exploitation forestière une activité très lucrative. D'où selon les populations, l'émergence de plusieurs filières clandestines qui s'approvisionnent à partir du Sénégal.

Ce faisant, la Forêt Classée de Patako, située à cinq (5) kilomètres de la frontière gambienne est selon les personnes interrogées, très fréquentée par les tenants de ces filières et en est fortement affectée. Cela d'autant plus que la forêt classée de Baria qui servait jadis de tampon est aujourd'hui complètement dégradée par les mêmes pratiques. Selon l'un des maires, des charrettes voire des camions chargés de bois à destination de la Gambie sont souvent

---

<sup>2</sup> Capacité de bien vivre avec les gens, de les tolérer et de se faire tolérer ; *attitude positive de bienséance qui permet à la personne de pouvoir négocier tous les conflits. Dans le contexte utilisé, ce mot traduit plutôt la complaisance, le non-dit, la tendance à tolérer l'injustice pour maintenir l'illusion de la paix, le refus de sanctionner et d'affronter la vérité.*

<sup>3</sup> Discrétion. Du fait du *sutura*, on accorde à un fautif la faveur de la discrétion.

signalées du côté de la frontière par les populations. Seulement, il dit avoir du mal à sévir du fait de la sensibilité des liens entre les deux pays et de son manque d'autorité à arraisonner les exploitants forestiers qui parfois sont des sénégalais établis en Gambie.

### 3.1.4. Les rapports conflictuels entre le chef de triage et les populations locales

A l'instar de l'essentiel des aires protégées du pays, la Forêt Classée de Patako est soumise à deux logiques aux objectifs parfois opposés. Il s'agit de la logique étatique qui se manifeste à travers le service forestier et qui est orientée vers la conservation des ressources naturelles forestières et celle des populations locales qui tend à leur exploitation, le plus souvent dans une situation de concurrence et de divergence de perceptions, d'intérêts et même de stratégies. Même si la logique étatique est souvent définie ou perçue par certains spécialistes des questions forestières comme un moyen de rationalisation de la logique séculaire des populations locales, il n'en demeure pas moins que la confrontation de ces deux logiques dans un contexte de raréfaction des ressources et de pauvreté, engendre inéluctablement des conflits, qu'ils soient manifestes, latents ou potentiels.

Malgré les nombreuses activités de sensibilisation à propos du rôle du Service des Eaux et Forêts dans la satisfaction des besoins des populations riveraines des forêts classées et les rapports qui doivent exister entre ces deux entités, les relations sont souvent conflictuelles. Les sources de conflits sont diverses et variées. Tout d'abord, il existe un problème de connaissance des textes surtout à propos du droit d'usage qui concerne selon le Code forestier (Loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018) : « le ramassage du bois mort et de la paille ; la récolte de fruits, de plantes alimentaires ou à usage médicinal, de gommages, de résines et de miel ; le parcours du bétail, l'émondage et l'ébranchage des espèces fourragères ; le bois de service destiné à la réparation des habitations »<sup>4</sup>. Selon ce même code, « les produits acquis en vertu du droit d'usage, strictement limités aux besoins personnels et familiaux des usagers, ne peuvent, en aucun cas, donner lieu à une transaction commerciale, à un échange ou à une cession »<sup>5</sup>

Dans la pratique, ces deux dispositions sur lesquelles doit veiller l'agent du Service des Eaux et Forêts ne sont pas respectées par les populations. D'ailleurs ces dernières ont du mal à s'y reconnaître. « Nous ne pouvons pas vivre à côté de ressources forestières et mourir de faim ». Cette boutade est souvent utilisée par les populations locales lors des entretiens pour justifier leurs activités d'exploitation à but commercial du bois d'énergie et du bois de service dans la forêt classée. Ce que déplore le chef de triage :

Pour les besoins domestiques en bois de chauffe, on n'a pas besoin de 6 à 7 chargements de charrettes alors qu'on est situé à moins d'un kilomètre de la forêt. Les populations se cachent derrière les besoins du ménage pour s'adonner à leur forfait. Les gens qui viennent de loin n'entrent pas dans la forêt car il faut bien la connaître pour oser s'y aventurer. Donc ces gens-là, avec 2 000 francs CFA, 2 500 francs CFA le chargement d'une charrette, se ravitaillent dans ces villages en bois de chauffe destiné à la revente dans des localités plus reculées.

Cette situation semble être l'une des principales sources de conflits entre le service et les populations. Selon le chef de triage, les rapports avec les populations sont assez froids. Il poursuit :

Les populations n'aiment pas qu'on les arrête. Le seul problème c'est le fait de les verbaliser. Tu sais, il y a des individus parmi ces populations qui ont fait de la foresterie leur domaine. Ils sont très respectueux de la forêt mais ils ne sont pas nombreux. Les autres, ce qui les intéresse, c'est ce qu'ils peuvent tirer de la forêt. La préservation, ce n'est pas leur préoccupation et je ne peux pas les laisser faire.

Cependant, ce qui est plus incompréhensible selon les populations interrogées, c'est le fait des verbalisations concernant d'une part, l'élagage ou la coupe des arbres sis dans leurs champs surtout des pieds d'*Anacardium occidentale* qu'elles ont eu à planter et d'autre part, la commercialisation du charbon d'anacardier. En effet, des saisies régulières sont opérées par le chef de triage au niveau des *luuma*<sup>6</sup> au grand dam des populations. Ces saisies sont vécues par ces dernières comme une injustice selon ce témoin d'un propriétaire de plantation d'anacardières de la localité de Santhie Bamba :

---

<sup>4</sup> Article 29 de la loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018 portant Code forestier.

<sup>5</sup> Article 32 de la loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018 portant Code forestier.

<sup>6</sup> Le *luuma* est un marché hebdomadaire traditionnel que fréquentent les populations locales pour l'écoulement de divers produits notamment des céréales, du bétail et des produits forestiers.

Je suis propriétaire d'une plantation d'anacardières de plusieurs hectares. En raison d'écartements insuffisants entre les arbres, je pratique chaque année un élagage afin de pouvoir cultiver entre les rangs. Après avoir prélevé le bois nécessaire aux besoins énergétiques de ma famille, j'ai carbonisé le surplus. Mais lorsque je me suis rendu au luuma de Keur Saloum Diané pour le commercialiser, un agent du service forestier est venu saisir ma marchandise, sous prétexte que je n'avais pas sollicité d'autorisation préalable. Qu'est-ce qu'il veut ? Nous interdire la forêt et nos champs ? Nous ne pouvons pas l'accepter.

Les propos de ce propriétaire de plantation sont confirmés par le chef de triage à qui nous avons posé la question. Selon lui :

Le charbon de Santhie Bamba, tout le monde sait que ça vient de leurs plantations. Cependant, il existe un problème de communication car les populations ne nous informent pas systématiquement lorsqu'une plantation vieillissante nécessite un élagage ou un réaménagement pour libérer de l'espace. Or, la procédure existe. Si un propriétaire fait une déclaration préalable et que l'agent forestier ne répond pas dans les délais prévus par les textes, la loi l'autorise à procéder à la coupe. C'est un droit clair. En revanche, si la carbonisation a lieu sans avoir engagé cette démarche réglementaire, alors, une fois le charbon présent au *luuma*, notre devoir est d'appliquer la loi. À ce stade, nous ne pouvons pas mener l'enquête sur l'origine du produit ; le défaut de déclaration préalable entraîne la saisie.

La frustration des populations est d'autant plus grande qu'elles ont concédé beaucoup de terres et consenti beaucoup d'efforts et de temps dans la réalisation de ces plantations d'anacardières dont l'objectif premier était l'amélioration des conditions de vie à travers des activités d'agroforesterie initiées sous l'égide du service forestier.

### 3.2. Discussion

#### 3.2.1. Pauvreté et gestion de la FCP. Quand la survie communautaire relègue au second plan les enjeux de conservation

Au Sénégal, la pauvreté exerce une pression complexe et multidimensionnelle sur les ressources forestières, créant souvent un cercle vicieux de dégradation des écosystèmes forestiers, de précarité accrue et de contraintes de gestion des forêts (Ndiaye, 2008). La région de Fatick dont fait partie notre zone d'étude, est considérée comme l'une des régions les plus défavorisées du pays avec une incidence de la pauvreté de 46,5 % (ANSD, 2024). Cette incidence cache de nombreuses disparités. En effet, les communes de Keur Saloum Diané et de Keur Samba Guèye figurent parmi les collectivités territoriales les plus touchées par la pauvreté dans cette région (ANSD, 2023). D'ailleurs, Keur Samba Guèye est la deuxième commune la plus démunie de la région de Fatick selon une enquête réalisée par l'ANSD (2023). Du fait de leur dépendance directe aux combustibles ligneux et de l'importance des produits forestiers non ligneux dans l'alimentation et la génération de revenus, les populations locales ont tendance à considérer l'accès aux ressources forestières comme indispensable à leur survie (Diop *et al.*, 2011). Ce faisant, la satisfaction des besoins immédiats et existentiels semble être une priorité face à la conservation, ce qui fait dire à Bertrand *et al.* (2000) que la pauvreté mène à la déforestation, du fait d'une utilisation peu judicieuse du bois et des autres ressources nécessaires à la cuisine, au chauffage, à la construction de maisons et à la fabrication d'objets.

Selon plusieurs travaux (Gaye, 2000 ; Baland, 2009 ; Baur, 2010 ; Rakotondrasoa & Sandra, 2010), cette déforestation qu'engendre la pauvreté des populations renferme celles-ci dans un cercle vicieux dans le sens où elle prive les plus vulnérables d'entre elles de ressources essentielles, accélérant ainsi le processus qui lie pauvreté et dégradation de l'environnement. En effet, les populations pauvres des environs de la FCP et dépendantes des ressources naturelles pour leur survie immédiate, sont contraintes à des pratiques d'exploitation préjudiciables à la forêt classée. Même si le Code forestier (Loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018) reconnaît aux populations riveraines un droit d'usage qui tout de même exclut l'exploitation à but commercial, ces dernières s'adonnent pour la plupart à une exploitation dont l'un des objectifs est l'obtention de revenus. C'est ainsi que le bois (d'œuvre, de service et de feu), les feuilles, les écorces, les fruits, les racines et les exsudats de plusieurs espèces végétales sont exploités à but commercial afin de renforcer les revenus des ménages surtout durant la saison sèche. Ce qui accentue la pression sur les ressources forestières comme le démontre une étude de Fisher (2004) au Malawi qui a mis en exergue la manière dont la pauvreté augmente la dépendance aux ressources forestières pour la survie et conduit à leur dégradation locale. Vunda (2021) a abondé dans le même sens en affirmant qu'en Angola, au Cameroun, au Congo, au Gabon et en République Démocratique du Congo, la surexploitation des ressources forestières stimulée par la pression démographique et la crise économique est devenue rapidement un problème majeur qui s'accroît face à la croissance des besoins socio-économiques des populations.

Une telle situation est souvent incompatible avec une bonne gestion des ressources forestières de la FCP car comme l'attestent plusieurs travaux (Cavendish, 2000 ; Ribot & Peluso, 2003 ; Narain *et al.*, 2008, Bauer, 2010), lorsque les ménages ruraux s'appauvrissent, leurs stratégies de survie se tournent inévitablement vers les ressources communes du fait surtout de leur accessibilité. Dans ce cas de figure, les autorités en charge de la gestion auront du mal à remplir convenablement leur rôle d'autant plus que les mécanismes sociaux qui devaient permettre une bonne implication des communautés se heurtent aux impératifs de la subsistance.

### **3.2.2. Une absence des acteurs locaux dans la surveillance des forêts classées lourde de conséquences**

Dans sa volonté de mieux gérer les ressources forestières du pays, le Sénégal a progressivement évolué vers une approche de gestion plus intégrée et participative, en s'appuyant sur la décentralisation pour engager les communautés locales dans la conservation et le développement durable de ses ressources forestières (Diop *et al.*, 2026). C'est ainsi que le Sénégal adopte la foresterie communautaire comme réponse aux limites des approches dirigistes et la décentralisation pour renforcer le rôle des collectivités territoriales et des communautés locales dans la gestion forestière. Ce, en promulguant surtout la loi 96-07 du 22 mars 1996 qui transfère aux collectivités locales des compétences dans neuf (9) domaines dont celui de l'Environnement et la Gestion des Ressources Naturelles (Tall & Guèye, 2003a ; Kanté, 2009). Cela d'autant plus que la gestion durable des ressources naturelles au Sénégal passe impérativement par l'implication active et institutionnalisée des populations locales, détentrices de savoirs écologiques traditionnels et premières concernées par les résultats de cette gestion (Ndiaye, 1997).

Toutefois, les pratiques autour de la FCP ne traduisent pas cette volonté des autorités d'impliquer effectivement les communautés dans la gestion des écosystèmes forestiers. Malgré les nombreuses tentatives, le service forestier local s'est heurté à des obstacles relatifs aux moyens financiers et techniques, à la sécurité et à un certain nombre de considérations sociales ; autant de contraintes qui ont eu un effet induit sur la gestion de la FCP. Selon Sambou *et al.* (2003), le manque de motivation lié à une prise en compte insuffisante des intérêts des populations locales dans la répartition des bénéfices de la conservation constitue un frein à une bonne implication des communautés locales. Déjà, Ostrom (1990), en définissant les huit principes de conception pour une gestion durable des ressources naturelles affirmait que si les coûts de la participation (surveillance, respect des règles de prélèvement) ne sont pas compensés par des bénéfices directs (revenus, accès sécurisé, amélioration des ressources), l'implication des communautés s'effrite. Persha *et al.* (2011) ont abondé dans le même sens. Dans une méta-analyse mondiale, ils montrent que l'efficacité de la gestion forestière locale est corrélée à des avantages matériels clairs pour les populations locales et dont la non prise en compte mène à des résultats médiocres en termes de gestion et de préservation des ressources forestières.

De la même manière, plusieurs études (Hayes & Ostrom, 2005 ; Larson & Soto, 2008) ont démontré que l'absence de garanties de sécurité pour les populations engagées dans la surveillance des écosystèmes forestiers est une cause critique de leur faible implication surtout avec des risques élevés de représailles, de conflits violents...

Enfin, les considérations sociales (lien de parenté, peur de la stigmatisation, crainte de perturber l'harmonie communautaire) ont, de façon inéluctable, des répercussions négatives sur la participation des communautés surtout dans les activités de surveillance des ressources forestières. Ce que confirment plusieurs travaux (Mosse, 1997 ; Cleaver, 2000 ; Gibson *et al.*, 2005) en montrant que les règles de gestion des ressources sont enchâssées dans des systèmes de sens et de relations sociales complexes qui peuvent paralyser l'application des règles par crainte de détruire ce capital social précieux mais aussi par le désir de maintenir une identité sociale vertueuse et de préserver l'harmonie communautaire au détriment d'une gestion participative et durable des ressources forestières.

### **3.2.3. Une gestion efficace de la forêt classée difficilement conciliable avec une frontière perméable**

Il est de notoriété publique qu'en Afrique de l'Ouest les frontières sont caractérisées par leur perméabilité (Foucher, 2014 ; Sène, 2019). Dans le domaine des ressources naturelles, cette perméabilité favorise l'exploitation illégale des ressources forestières, le trafic de certaines espèces ligneuses pour leur bois d'œuvre et accentue la déforestation (Houedanou, 2015 ; Sène, 2019). C'est le cas au niveau de la FCP où les données collectées auprès des acteurs locaux révèlent l'existence d'une importante filière d'exploitation du bois en direction de la Gambie. Cette filière entretenue généralement par des étrangers (Gambiens, Guinéens) en complicité avec des Sénégalais, dont certains habitants des deux communes, constitue un vrai écueil dans la gestion de la FCP. En effet, il est souvent difficile de promouvoir une gestion communautaire dans un contexte de porosité des frontières, de législations différentes de présence clandestine d'acteurs étrangers. Une étude autour de la forêt classée de Pata

dans le Sud du Sénégal a abondé dans le même sens (Touré *et al.*, 2019). Selon eux, la position frontalière de cette forêt en fait un espace dont les ressources ligneuses sont convoitées par d'autres régions sénégalaises et de la Gambie mais aussi un lieu de prélèvement frauduleux de bois ; ce qui constitue une menace réelle sur les ressources forestières.

Solly *et al.* (2020) sont allés plus loin en confirmant que l'augmentation du couvert forestier en Gambie (442 000 ha en 1990 à 488 000 ha en 2015) se fait au moment où le Sénégal, particulièrement le long de la frontière entre la région de Kolda et la Gambie, fait face non seulement à une déforestation importante, mais également à un trafic international de bois en direction de la Chine via le port de Banjul.

Cette situation préjudiciable aux ressources forestières n'est pas l'apanage du Sénégal, car elle est décrite dans plusieurs pays africains où la porosité des frontières constitue un défi majeur pour la gestion des ressources forestières. Assembe-Mvondo (2014) rapporte qu'en RDC, en raison de ses longues frontières avec les pays voisins et de sa grande superficie, il existe plusieurs filières frauduleuses d'exportation illicite des produits forestiers surtout le bois de la Province Orientale de la RDC vers l'Afrique de l'Est, notamment le Kenya et l'Ouganda. Selon lui, cette situation a sensiblement affecté la gestion des forêts et les pratiques associées et concouru à des taux élevés de déforestation et de perte de biodiversité. Au Ghana, Hansen *et al.* (2012) estiment que dans les zones transfrontalières, le manque de contrôle facilite la fuite des ressources forestières, affaiblit la gestion durable et encourage la dégradation des écosystèmes forestiers. Les mêmes pratiques sont aussi décrites en Asie et en Amérique Latine où le trafic de bois illicite, souvent facilité par des frontières poreuses et la corruption, alimente la dégradation rapide des forêts tropicales (Kometter, *et al.*, 2004 ; Sunderlin *et al.*, 2005 ; Pandit & Bevilacqua, 2011 ; Reyes & Nelson, 2014 ; Obidzinski & Kusters, 2015).

#### **3.2.4. Quand les conflits d'autorité et de légitimité sont à l'origine d'une méfiance autour de la gestion forestière**

Compte tenu de leur importance sur le plan écologique et surtout socio-économique, les ressources forestières ont été souvent sources de tensions et de conflits liés à leur préservation, qui opposent divers acteurs aux intérêts souvent divergents (Bâ & Descroix, 2021). Cela d'autant plus que les populations riveraines ont souvent une perception des espaces forestiers généralement opposée à celle des agents du service forestier ; ce qui les pousse souvent à avoir une certaine attitude vis-à-vis de ces derniers mais aussi des ressources forestières (Diop *et al.*, 2012). En effet, les actions et les pratiques des individus et des communautés envers un objet donné sont directement guidées par les représentations qu'ils en ont. Appliqué à la FCP, cela signifie que les relations qu'entretiennent les populations riveraines avec la forêt, leurs usages, leurs méthodes d'exploitation et de gestion des ressources forestières découlent non pas du hasard, mais d'un système complexe d'informations, d'opinions, de croyances et de savoirs qu'elles associent à cet écosystème (Diop *et al.*, 2012). Ces composantes, à la base des représentations sociales, façonnent également les attitudes adoptées face aux ressources forestières et influent sur les rapports parfois conflictuels entre les populations et le service forestier en charge de la gestion de la FCP sur la base du code forestier. Selon Nkene-Anjembe (2003), les incompréhensions ou conflits sont souvent entretenus par le refus des populations d'abandonner certaines prérogatives, de se conformer aux textes en vigueur ou un manque d'adhésion aux clauses contenues dans les textes.

Alors que Sánchez (2020), revenant sur le fait que la représentation des conflits en termes de déficit d'organisation et d'information fait souvent l'impasse sur les causes sociales, économiques et politiques, affirme que les conflits autour de ressources naturelles s'inscrivent dans le prolongement des enjeux de pouvoir existants. Autrement dit, ces conflits ne sont pas liés uniquement à des enjeux de subsistance et de conservation mais aussi et surtout de gouvernance. Ce faisant, certaines attitudes des agents forestiers vis-à-vis des populations locales constituent un facteur aggravant des conflits et affecte la gestion des écosystèmes forestiers. Certes, la décentralisation de la gestion forestière a été adoptée un peu partout comme une réforme majeure pour réduire les conflits entre services forestiers et populations locales. Cependant, selon Ribot (2003) sa mise en œuvre s'est heurtée souvent aux attitudes, représentations et intérêts des agents forestiers eux-mêmes, créant de nouvelles tensions avec les populations.

#### **1. Conclusion**

Ce travail, centré sur les perceptions des populations riveraines, a permis d'apporter des éclairages sur les principaux facteurs contraignant la gestion durable de la Forêt Classée de Patako (FCP). Les causes de la dégradation n'étant pas dues seulement à des phénomènes biophysiques ou à la responsabilité exclusive des

communautés locales, il était indispensable de s'intéresser à un certain nombre de déterminants complexes à l'échelle socio-économique et institutionnelle mais aussi et surtout aux déterminants géographiques.

L'analyse des résultats confirme que la pauvreté structurelle constitue un moteur fondamental de la pression sur les ressources et affecte la gestion de la FCP. En effet, confrontées à l'effritement des activités traditionnelles de production et à un accès limité aux alternatives, les populations voient dans l'exploitation forestière – souvent illicite – une stratégie de survie incontournable. Cette situation place ainsi les impératifs de conservation en tension avec les besoins vitaux des populations riveraines, rendant utopique une gestion durable qui ignorerait cette dimension économique. En outre, les tentatives d'implication des populations riveraines dans la surveillance des ressources de la FCP se heurtent à des obstacles pratiques et symboliques majeurs : manque de moyens et de reconnaissance, insécurité, et poids des solidarités sociales (*maslaa, sutura*). L'échec des comités de surveillance mis en place révèle ainsi les limites d'une participation formelle, non soutenue par des incitations palpables, une légitimité reconnue et effective et une sécurisation des acteurs volontaires. Dans un autre registre, la proximité avec la Gambie ajoute une dimension géopolitique et économique cruciale à ce contexte. En effet, la différence de législation forestière et l'interdiction de la carbonisation en Gambie stimule le développement de réseaux illégaux d'exploitation forestière clandestine. Cette perméabilité transforme la FCP en une ressource convoitée au-delà des frontières nationales, complexifiant davantage sa gestion à l'échelle locale.

Enfin, l'étude révèle que les rapports conflictuels avec le service forestier sont certes le fruit d'une incompréhension des textes, mais surtout le symptôme d'un conflit de légitimité et de représentations. La méfiance réciproque, les verbalisations perçues comme injustes (notamment sur le bois et le charbon de bois issu des plantations privées d'anacardières) et la persistance d'une logique autoritaire minent la confiance et entravent toute collaboration effective pour une gestion commune de la FCP.

En définitive, cette recherche démontre que la sauvegarde de la FCP ne saurait reposer sur le seul renforcement du cadre légal, mais sur une réforme profonde de la gouvernance des ressources forestières pour une gestion efficiente et pérenne des écosystèmes. Toutefois, une telle réforme ne peut donner les résultats escomptés sans (i) la création de véritables alternatives économiques pour réduire la dépendance directe aux ressources forestières, (ii) la responsabilisation effective des communautés locales, la reconnaissance et la valorisation des savoirs locaux dans les dispositifs de gestion et (iii) le renforcement de la coopération transfrontalière avec la Gambie pour harmoniser les politiques et lutter contre le trafic de bois.

Ainsi, au-delà du cas de la Forêt Classée de Patako, cette étude invite à repenser la gestion des espaces forestiers surtout protégés au Sénégal et dans la sous-région. Elle promeut une approche intégrée, une conservation inclusive, faisant des communautés locales des bénéficiaires et partenaires, et non des acteurs à incriminer afin de transformer le cercle vicieux de la dégradation en un cercle vertueux réconciliant durablement la préservation des ressources forestières et un développement territorial endogène.

## REFERENCES

- [1] Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). (2024) Recensement général de la population et de l'habitat 2023. Rapport définitif, 665 p.
- [2] Agrawal A. (1995) Pression démographique = dégradation de la forêt : une équation trop simpliste ? *Unasylva*, 181 (46), pp. 50-58, consulté le 13 octobre 2025 [En ligne] URL : <http://www.fao.org/docrep/v5200f/v5200f0b.htm>.
- [3] ANSD. (2024) Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM II) au Sénégal. Rapport final, 121p.
- [4] ANSD. (2014) Recensement général de la population et de l'habitat 2013. Rapport définitif, 416 p.
- [5] ANSD. (2023) Situation économique et sociale de la région de Fatick 2020-2021. République du Sénégal, 146 p.
- [6] Assembe-Mvondo, S. (2014) Revue analytique de la gouvernance forestière et des pratiques de commerce équitable en rapport avec le changement climatique en Afrique Centrale. African Forest Forum. Working Paper Series, Vol. 2(9), 61 pp.
- [7] Ba, BD., & Descroix, L. (2021) Analyse de quelques conséquences du conflit de Casamance sur les ressources forestières dans le département de Bignona (Sénégal), *Cadernos de Estudos Africanos*, (42), DOI : <https://doi.org/10.4000/cea.6713>
- [8] Bah, MO., Jean, B. (1996) Forêts, politique forestière et gestion des ressources naturelles en Guinée. UNRISD, Discussion Papers, 56 p.

- [9] Baland, JM. (2009) Dégradation forestière himalayenne : quel rôle des pouvoirs publics ? *Afrique Contemporaine*, n° 229, pp. 45-70.
- [10] Ballo, A., Doumbia, A. & Samaké, C. (2025) Perception des populations sur la dégradation des pâturages à Daouana dans la Région de Ségou (Mali), *Revue Internationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (revue-IRSI)*, 3(5), 1193–1202. <https://doi.org/10.5281/zenodo.17131586>
- [11] Bamba, I., Barima, Y. S. S., & Bogaert, J. (2010). Influence de la densité de la population sur la structure spatiale d'un paysage forestier dans le bassin du Congo en RD Congo, *Tropical Conservation Science*, 3(1), 31-44.
- [12] Bauer, L. (2010) Forêts et réduction de la pauvreté dans les pays en développement : une relation à déchiffrer. Maîtrise en environnement, université de Sherbrooke Master Ingénierie et Management de l'Environnement et du Développement durable, Université de Technologie de Troyes, France. 94 p, consulté le 03 janvier 2025 [En ligne], URL : [http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2010/Bauer\\_L\\_09-09-2010\\_.pdf](http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2010/Bauer_L_09-09-2010_.pdf).
- [13] Bertrand, A., Babin, D., Weber, J. (2000) Pauvreté et gestion des ressources renouvelables dans les pays en développement : les liaisons dangereuses ? UFRO World Congress. 21, Kuala Lumpur, Malaisie, 7-12 August 2000, Forests and Society: the role of research. Vienne: IUFRO, 244 p.
- [14] Buttoud, B. (1995) *La forêt et l'État en Afrique sèche et à Madagascar : changer de politiques forestières*. Paris, Karthala, 1995, 247 p.
- [15] Cavendish, W. (2000) Empirical Regularities in the Poverty-Environment Relationship of Rural Households: Evidence from Zimbabwe, *World Development*, 28(11), 1979-2003.
- [16] Cleaver, F. (2000) Moral Ecological Rationality, Institutions and the Management of Common Property Resources, *Development and Change*, 31(2), 361-383.
- [17] Declaire, Y. (2002) Développement de la foresterie participative au Sénégal à partir de l'expérience de la région de Kaolack et notamment de la forêt de Dankou. Deuxième atelier international sur la foresterie participative en Afrique. Préparer l'avenir : des conditions de vie durables en milieu rural grâce à la gestion participative des ressources forestières, 18-22 février 2002 Arusha. Projet FAO-Dép. Forestier, p. 349-360 (Fr).
- [18] Diatta A.A., Ndour N., Manga A., Sambou B., Faye C.S., Diatta L., Goudiaby A., Mbow C., Dieng S.D. (2016) Services écosystémiques du parc agroforestier à *Cordyla pinnata* (Lepr. ex A.Rich.) Milne-Redh. dans le Sud du Bassin Arachidier (Sénégal), *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 10(6): 2511-2525
- [19] Dieng S.D., Diop M., Faye L.C., Goudiaby A., Niang-Diop F., Guiro I., Sambou S., Lykke A.M., Sambou B. (2016) Caractérisation des services écosystémiques fournis par *Cordyla pinnata*, *Vertigo. La revue internationale en sciences de l'environnement*, 16(2), DOI : [10.4000/vertigo.17634](https://doi.org/10.4000/vertigo.17634)
- [20] Diop, M., Niang, F., Dieng, SD, Mbow, C., Sambou, B., Goudiaby, A. & Lykke, AM. (2026) Historical evolution of forest policy in Senegal from the colonial period to the post-2000 period, *Journal of Sustainable Forestry*. Article soumis pour publication.
- [21] Diop, M., Sambou, B., & Ly, B. (2012) Représentations de la forêt et répercussions sur la gestion des ressources forestières au Sénégal. *Vertigo. La revue internationale en sciences de l'environnement*, 12 (2), DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.12319>
- [22] Diop, M., Sambou, B., Goudiaby, A., Guiro, I., & Niang-Diop, F. (2011) Ressources végétales et préférences sociales en milieu rural sénégalais, *Bois et Forêts des Tropiques*, 310 (4), pp. 57-68.
- [23] Figuié, M. 2001. La construction sociale d'un savoir sur la dégradation des ressources naturelles : le cas des pâturages dans les exploitations agricoles familiales de la commune de Silvânia au Brésil. Thèse de Doctorat, Institut National Agronomique de Paris-Grignon, 291 p, consulté le 16 septembre 202 [En ligne], URL : <http://bib.rilk.com/835/02/These.pdf>.
- [24] Fisher, M. (2004) Household welfare and forest dependence in Southern Malawi, *Environment And Development Economics*, Vol. 9, No. 2, Special Issue: Poverty And Forest Degradation, pp. 135-154, <https://www.jstor.org/stable/44379151>
- [25] Foucher, M. (2014) *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*. Paris, CNRS éditions, 64 p.
- [26] Gautier, D. & Compaoré, A. (2006) Les populations locales face aux normes d'aménagement forestier en Afrique de l'Ouest. Mise en débat à partir du cas du Burkina Faso et du Mali, pp.63. fihal-00824214f
- [27] Gaye, M. (2000) Elevage, gestion des ressources naturelles et lutte contre la pauvreté. PNUD- FAO, 67 p.
- [28] Gibson, C. C., Williams, J. T., & Ostrom, E. (2005) Local Enforcement and Better Forests, *World Development*, 33(2), 273-284.

- [29] Hansen, C. P., et al. (2012) The rise and fall of illegal logging in Ghana : The role of civil society, *International Forestry Review*, 14(1), 27-41.
- [30] Hayes, T., & Ostrom, E. (2005) Conserving the World's Forests: Are Protected Areas the Only Way? *Indiana Law Review*, 38(3), 595-617.
- [31] Houedanou, SÉ. (2015) *La gestion transfrontalière des forêts en Afrique de l'Ouest*. Paris, L'Harmattan, 228p.
- [32] Kometter, R. F., Martinez, M., Blundell, A. G., Gullison, R. E., Steining, M. K., & Rice, R. E. Impacts of unsustainable mahogany logging in Bolivia and Peru, *Ecology and Society*, 9(1), 12, consulté le 4 mars 2025, [En ligne] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol9/iss1/art12>
- [33] Larson, A. M., & Soto, F. (2008) Decentralization of Natural Resource Governance Regimes. *Annual Review of Environment and Resources*, 33, 213-239.
- [34] Lavigne Delville, P., Hochet, P. (2005) Construire une gestion négociée et durable des ressources naturelles renouvelables en Afrique de l'Ouest, 176 p. [https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/phld\\_rapport\\_GRN\\_claims\\_final.pdf](https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/phld_rapport_GRN_claims_final.pdf)
- [35] Leroux, M. (1995) La dynamique de la grande sécheresse sahélienne, *Revue de géographie de Lyon*, 70 (3), pp. 223-232, DOI : <https://doi.org/10.3406/geoca.1995.4216>
- [36] Mathieu, P. (1998) Population, pauvreté et dégradation de l'environnement en Afrique : fatale attraction ou liaisons hasardeuses ?, *Natures Sciences Sociétés*, 6(3), 27-34, DOI : [https://doi.org/10.1016/S1240-1307\(98\)80080-0](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(98)80080-0)
- [37] Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique (MDRH). 1993a. Plan d'Action Forestier. Vol I. Rapport national, MEPN, République du Sénégal, 26 p.
- [38] Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique. 1993b. Plan d'Action Forestier. Vol. II. Rapport national, République du Sénégal, 147 p.
- [39] Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique. 1993c. Plan d'Action Forestier. Vol III. Rapport national, République du Sénégal, 116 p.
- [40] Mosse, D. (1997) The symbolic making of a common property resource: history, ecology and locality in a tank-irrigated landscape in South India, *Development and Change*, 28(3), pp. 467-504, DOI: <https://doi.org/10.1111/1467-7660.00051>
- [41] Narain, U., Gupta, S., & van Veld, K. (2008) Poverty and the environment: exploring the relationship between household incomes, private assets, and natural assets. *Land Economics*, 84(1), pp. 148-167, DOI: <https://doi.org/10.3368/le.84.1.148>
- [42] Ndiaye P. (1997) L'implication des populations dans la gestion des ressources naturelles : le cas du Sénégal, in Tersiguel, P. & Becker, C. (Dir.) *Développement durable au Sahel*. Paris, Karthala Éditions, pp. 247-259.
- [43] Ndiaye, P. (2008) Richesse en ressources et pauvreté des hommes. La cueillette est-elle une activité profitable ? in Daffé, G. & Diagne, A. (Dir.) *Le Sénégal face aux défis de la pauvreté : les oubliés de la croissance*. Paris, Karthala, pp. 205-235.
- [44] Ndong, JB. (1995) L'évolution de la pluviométrie au Sénégal et les incidences de la sécheresse récente sur l'environnement, *Revue de Géographie de Lyon*, 70 (70-3), pp. 193-198, consulté le 13 octobre 2025 [En ligne] URL : [https://www.persee.fr/doc/geoca\\_0035-113x\\_1995\\_num\\_70\\_3\\_4212](https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1995_num_70_3_4212)
- [45] Nguingui, JC. (1999) Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale : Revue des initiatives existantes, *CIFOR*, Occasional Paper, 23, 24 p.
- [46] Nkene-Anjembe, C. 2003. La gestion décentralisée des ressources forestières au Sénégal : Quelle adéquation entre théories et pratiques ? Analyse à partir des cas dans les régions de Kaolack, Tambacounda et Kolda. Mémoire de diplôme d'études approfondies, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 64 p.
- [47] Obidzinski, K., & Kusters, K. (2015) Formalizing the logging sector in Indonesia: Historical dynamics and lessons, *Society & Natural Resources*, 28(5), pp. 530-542, DOI: <https://doi.org/10.1080/08941920.2015.1014605>
- [48] Ostrom, E. (1992) Governing the Commons : The evolution of institutions for collective action, *Land Economics*, Vol. 68, No. 3, pp. 354-357, DOI : <https://doi.org/10.2307/3146384>
- [49] Ouattara, B., Sanou, L., Koala, J., & Hien, M. (2022) Perceptions locales de la dégradation des ressources naturelles du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso, *Bois et Forêts des Tropiques*, 352, pp. 43-60.
- [50] Pale, FOK. (2000) Le rôle de l'action anthropique dans la dégradation des ressources naturelles à Niaogho-Beguedo, *Berichte des Sonderforschungsbereichs*, 268(14), pp. 521-533, consulté le 13 octobre 2025 [En ligne] URL : <https://files01.core.ac.uk/download/pdf/14501765.pdf>

- [51] Pandit, R., & Bevilacqua, E. (2011) Forest users and environmental impacts of community forestry in the hills of Nepal, *Forest Policy and Economics*, 13(5), pp. 345-352, DOI: <https://doi.org/10.1016/j.forpol.2011.03.009>
- [52] Persha, L., Agrawal, A., & Chhatre, A. (2011) Social and Ecological Synergy: Local Rulemaking, Forest Livelihoods, and Biodiversity Conservation, *Science*, 331(6024), pp. 1606-1608, DOI: [10.1126/science.1199343](https://doi.org/10.1126/science.1199343)
- [53] Rakotondrasoa, LM. ; Sandra, JTME. (2010) Objectifs du millénaire pour le développement - Sécurité, conflits de lois et accès à la terre dans le contexte malgache. TALOHA, 19, consulté le 03 janvier 2025 [En ligne], URL : <http://www.taloha.info/document.php?id=888>.
- [54] République du Sénégal (RdS). (1993). Plan d'Action Forestier du Sénégal. Volume II, Document principal, MDRH, 147 p.
- [55] RdS. (2005). Politique forestière du Sénégal 2005-2025. Document principal. MEPN, 156 p.
- [56] Requier-Desjardins, M., Bied-Charreton, M. (2006) Evaluation des coûts économiques et sociaux de la dégradation des terres et de la désertification en Afrique. C3ED, AFD. France, 163 p.
- [57] Reyes, R., & Nelson, H. (2014) A tale of two forests: why forests and forest conflicts are both growing in Chile, *International Forestry Review*, 16(4), pp. 379-388, DOI: <https://doi.org/10.1505/146554814813484121>
- [58] Ribot, J. C., & Peluso, N. L. (2003) A theory of access, *Rural sociology*, 68(2), pp.153-181, DOI: <https://doi.org/10.1111/j.1549-0831.2003.tb00133>
- [59] Ribot, JC. (2001) Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest: Ou: comment la " science" exclut les paysans. IIED, consulté le 03 janvier 2025 [En ligne], URL : <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/9071IIED.pdf>
- [60] Ribot, Jesse C. (2003) Democratic decentralisation of natural resources: institutional choice and discretionary power transfers in Sub-Saharan Africa, *Public Administration and Development* 23, no. 1, pp. 53-65, DOI: <https://doi.org/10.1002/pad.259>
- [61] Sambou, B., 2004. Evaluation de l'état, de la dynamique et des tendances évolutives de la flore et de la végétation ligneuses dans les domaines soudanien et sub-guinéen au Sénégal. Thèse de Doctorat d'État, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 210 p.
- [62] Sambou, B., Bâ, AT., Goudiaby, A., Sonko, I., Mbow, C. (2007) Étude de la flore et de la végétation ligneuse pour la détermination des types d'usages compatibles avec une gestion durable de la forêt classée de Patako (Sénégal), *Webbia*, 62(1), pp. 85-96.
- [63] Sambou, B., Lykke, A. M., & Goudiaby, A. (2003) La problématique de l'implication des collectivités locales dans la gestion des réserves forestières au Sénégal, *Serein Occasional Paper*, Vo1. 16, pp. 125-136.
- [64] Sambou, S., Diop, F. N., Dieng, S. D., Faye, L. C., Sambou, B., Goudiaby, A. & Lykke, A. M. (2021) Floristic diversity and structural characteristics of woody savanna vegetation: a case study from Patako Forest (Senegal), *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 15(5), pp. 1770-1782.
- [65] Sánchez, AJ. (2020) La gestion de conflits à l'origine des conflits ?, *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 239, pp. 509-533, consulté le 28 janvier 2026. URL : <http://journals.openedition.org/etudesaficaines/31478> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesaficaines.31478>
- [66] Sarr, M., Moussa, AM., Wade, M., Dème, El-H. & Diop, B. (2024) Regional Climate Models in the Simulation of the Drought of the 1970's and 1980's Years in Senegal (In West Africa), *Journal of Water Resource and Protection*, 16(09), pp. 585-604, DOI: [10.4236/jwarp.2024.169034](https://doi.org/10.4236/jwarp.2024.169034)
- [67] Sène, A. M. (2019) Les frontières dans un contexte de conflit géopolitique L'exemple de la frontière Sénégal-Gambie, *Les Analyses de Population & Avenir*, 17(13), pp. 1-16. DOI: <https://doi.org/10.3917/lap.017.0001>
- [68] Solly, B., Dieye, EHB., Sy, O., Sané, T., Diédhiou, I., Ba, BD. & Thior, M. (2020) Dynamique de la déforestation en zone frontalière au nord de la Haute-Casamance (Sénégal) », *Noréis*, 257, pp. 21-35.
- [69] Sunderlin, W. D., Angelsen, A., Belcher, B., Burgers, P., Nasi, R., Santoso, L., & Wunder, S. (2005) Livelihoods, forests, and conservation in developing countries: an overview, *World development*, 33(9), pp. 1383-1402, DOI: <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2004.10.004>
- [70] Touré, K., Sall, M., Diallo, M., Sabaly, IK., Thiam, A., Sagna, OB., Thiam, M., Sall, B., Dioum, M., Diagne, M. (2019) Économie de la dégradation de la forêt classée de Pata au Sénégal : Une forêt officiellement classée dont la mise en valeur agricole ne compense pas la dégradation de ses ressources, *ELD*, 50 p. Consulté le 05 décembre 2025 [En ligne], URL : <https://www.eld-initiative.org/fileadmin/pdf/ELD-senegal-report-ENSA-web.pdf>